

## Un piège cousu de fil blanc

Rendu au 38ème jour de grève et de mobilisation d'un conflit qui mobilise une majorité de l'opinion et des syndicats contre son projet de réforme des retraites, **le gouvernement sort sa botte « secrète » le retrait du projet de texte de loi de l'âge pivot à 64 ans.**

Mais personne ne sera dupe car rien ne change dans l'architecture du projet. Rien ne change dans les paramètres qui causent le déséquilibre à venir. Rien ne change dans la nécessité de conserver une référence à l'âge du taux plein que le gouvernement continue de vouloir collective et injuste. Rien ne change pour les catégories les plus malmenées dans un système unique par points comme les carrières ascendantes et les carrières incomplètes des femmes.

**Le projet reste tel qu'il a toujours été : une réforme inutile et dangereuse** dont le seul objet à terme est de diminuer globalement le niveau des pensions, en faire une annexe du budget de l'État soumise aux impératifs de convergence européenne et ouvrir ainsi la voie à des produits de retraite supplémentaire. La supercherie de l'abandon d'un objectif d'équilibre à court terme ne trompera personne.

La CFE-CGC portera ses analyses et ses propositions dans la « conférence du financement » sans être dupe du scénario écrit par le gouvernement. **L'État charge le régime et le met en déficit**, puis il demande aux partenaires sociaux de prendre les décisions nécessaires à résorber ce déficit sans lui en donner les moyens.

**Constatant l'impossibilité d'un consensus**, il « reprend la main » et prend par décret les mesures les plus violentes pour atteindre ses objectifs budgétaires arguant d'un échec, en vérité, soigneusement préparé. Le scénario « assurance-chômage » appliqué au dossier des retraites.

La CFE-CGC invite quiconque à relire le courrier du premier ministre reçu aujourd'hui et à tenter d'y voir autre chose que la mise en place d'une mécanique infernale, que la victime est chargée de déminer sans codes ni outils et dont l'artificier reste à distance raisonnable des dégâts à prévoir. Il n'y a ni victoire ni défaite à lire entre les lignes sinon un acte supplémentaire d'un piège qui se referme comme un cliquet pour faire disparaître ce qui reste du modèle social français.

La CFE-CGC ne voit rien dans ce dernier acte qui soit de nature à modifier son jugement sur le projet néfaste du gouvernement.

**La CFE-CGC reste présente dans l'intersyndicale constituée contre ce projet de réforme et demande au gouvernement de faire preuve de responsabilité et de le retirer.**

**A Paris, le cortège partira de Montparnasse pour se rendre place d'Italie, rendez-vous le jeudi 16 janvier à 13h30.**

*N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant mais aussi en nous retrouvant sur :*



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>

Paris, le 11 JAN 20

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre présence aux réunions que j'ai organisées hier au sujet du financement court, moyen et long terme, de notre système de retraites.

Au terme de ces réunions, convaincu de l'importance du dialogue social dans notre démocratie, souhaite convaincre la majorité des partenaires sociaux de s'engager dans la démarche suivante :

1. Je confirme la volonté du Gouvernement de construire un système universel de retraite, réparation et par points, plus fort, plus simple et plus juste que le système actuel. Les régimes spéciaux seront supprimés au terme de la période de transition définie en décembre dernier, les Français seront affiliés au régime universel.
2. Ce système universel constitue un grand projet de justice sociale. Les concertations ouvertes si péniblement, le minimum de retraites, l'emploi des seniors, la gestion des fins de carrière dans entreprises comme dans le secteur public, permettront de l'améliorer encore.
3. Pour que ces avancées soient crédibles, et pour que les assurés, notamment les plus jeunes retrouvent confiance dans leur système de retraite, il faut qu'il soit financé et que la gouvernance mise en place et largement confiée aux partenaires sociaux dispose des leviers nécessaires. L'impératif d'équilibre du système de retraite, ainsi que les importantes responsabilités qui sont confiées aux partenaires sociaux pour le piloter, seront inscrits dans le projet de loi.
4. C'est aussi la raison pour laquelle le projet de loi prévoira que le futur système universel comportera un âge d'équilibre. Celui-ci constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée et sera également de référence individuelle aux assurés afin qu'ils partent en retraite avec un niveau adéquat de pension. Cette référence collective pourra être adaptée pour refléter la diversité des carrières professionnelles, et notamment les situations de pénibilité ou de carrière longue. Enfin, l'âge d'équilibre permettra à de nombreux Français qui partent aujourd'hui entre 64 et 68 ans pour éviter une décote, et en particulier aux femmes et aux plus modestes, de partir plus tôt en retraite avec un taux plein.

.../

5. Une conférence sur l'équilibre et le financement des retraites sera mise en place. Je propose qu'elle soit animée par M. Jean-Jacques MARETTE, ancien directeur général de l'AGIRC-ARRCO, et réunisse les partenaires sociaux qui participeront à la gouvernance du futur système, des représentants de l'Etat et un représentant désigné par le Premier président de la Cour des Comptes.

La conférence proposera les mesures permettant d'atteindre l'équilibre financier en 2027, en s'inscrivant dans le cadre des projections du Conseil d'orientation des retraites.

Elle formulera également des recommandations sur le pilotage du système de retraite dans la durée, à moyen et long terme, notamment en ce qui concerne les sources de financement des prestations de solidarité et des prestations contributives, ainsi que les relations financières avec l'Etat.

6. La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites remettra ses conclusions d'ici la fin du mois d'avril 2020, afin qu'elles puissent être prises en compte avant le vote du projet de loi en seconde lecture. A l'été 2020, lors de la publication de la loi, les Français auront ainsi une vision complète de la réforme et de ses effets.

7. Pour démontrer sa confiance envers les partenaires sociaux, et ne pas préjuger de l'issue de leurs travaux concernant les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre en 2027, je suis disposé à retirer du projet de loi la mesure de court terme que j'avais proposée, consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027.

Le Gouvernement modifiera le projet de loi pour demander au Parlement une habilitation large lui permettant de prendre par ordonnance toute mesure permettant d'assurer l'équilibre du système de retraite à l'horizon 2027.

Si, comme je l'espère, un accord intervient au sein de la conférence d'ici fin avril, le Parlement pourra en tenir compte lors de la seconde lecture et le Gouvernement prendra une ordonnance transcrivant cet accord dans la loi.

Dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, le Gouvernement, éclairé par les travaux de la conférence, prendra par ordonnance les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre d'ici 2027 et financer les nouvelles mesures de progrès social. Je veux être parfaitement clair sur ce point : je prendrai mes responsabilités.

8. Enfin, les mesures destinées à rétablir l'équilibre ne devront entraîner ni baisse des pensions pour préserver le pouvoir d'achat des retraités, ni hausse du coût du travail pour garantir la compétitivité de notre économie.

Nous connaissons tous l'histoire sociale du pays et le nombre de réformes importantes qui ont été retardées, voire empêchées, parce que notre dialogue social reste imparfait, parce que démocratie sociale et démocratie politique s'opposent au lieu de se renforcer. Le compromis que je propose, dans lequel je reconnais vos avancées, comme je souhaite que vous reconnaissez celles du Gouvernement, me semble la meilleure méthode pour réformer notre système de retraites de façon apaisée, et également pour renforcer sur le long terme notre dialogue social.

Je vous salue et vous remercie de votre présence et de votre accueil. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Monsieur François HOMMERT  
Président de la Confédération Générale des Cadres  
Maison de la CFE-CGC  
59 rue du Rocher  
75008 PARIS

  
Édouard PHILIPPE